

Comment calcule-t-on l'impôt sur le revenu ?

En France, il existe essentiellement 3 manières de fixer le montant d'un impôt :

- Quand son coût est fixe, on parle d'un impôt forfaitaire : c'est le cas des contraventions.
- Quand on applique un taux fixe à un montant, on parle d'un impôt proportionnel : c'est le cas de la TVA, car on applique un taux fixe de 20 % sur la plupart des biens et des services.
- Quand on applique un taux qui varie en fonction de la base imposable, on parle d'un impôt progressif. Plus la base est importante, plus le taux d'imposition est important : c'est le cas de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, pour le calculer :

1. D'abord, on additionne tous les revenus nets annuels, salaires, pensions par exemple, d'un foyer fiscal, c'est-à-dire les personnes qui partagent la même feuille d'impôt.

Prenons l'exemple d'un couple avec 2 enfants : en 2017, leurs revenus s'élèvent à 100 000 euros.

2. Ensuite, on soustrait à la somme obtenue les charges déductibles, par exemple, déduction forfaitaire de 10 % correspondant aux dépenses professionnelles courantes comme les frais de déplacement, ce qui permet d'obtenir le revenu net global.

Après la déduction forfaitaire de 10 %, soit 10 000, le revenu net global de notre couple est de 90 000 euros.

3. On le divise ensuite par le nombre total de personnes ou « parts » dans le foyer fiscal.

Le père et la mère représentent chacun une part et les 2 enfants représentent chacun une demi part : tous leurs revenus sont donc divisés par 3.

4. On obtient ainsi la base imposable, également appelée « assiette fiscale », c'est-à-dire le montant qui va servir de base au calcul de l'impôt.

Pour notre foyer fiscal, l'assiette est de 30 000 euros

5. Enfin, on applique à cette assiette le barème de l'impôt sur le revenu qui est composé de 5 tranches d'imposition. Les 3 premières sont les suivantes :

- 0 % sur les premiers 9 807 euros, soit 0 euro.
- 14 % sur les 17 279 euros suivants, soit 2 419 euros pour notre couple.
- 30 % sur les 2914 euros suivants, soit 874 euros pour notre couple.

Ainsi, notre couple va payer 3 293 euros d'impôt par part fiscale, soit 9 879 euros au total.

En France, 50 % des foyers fiscaux ne paient pas d'impôt sur le revenu. Compte tenu de son mode de calcul, l'impôt progressif permet une redistribution des richesses et une réduction des inégalités entre les foyers fiscaux.